



Séance ordinaire
25 octobre 2006

À la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 25 octobre 2006, à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Gilbert Couture, président
M. Jocelyn Blondin
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
M. Dominique Kenney
Mme Johanne Légaré
Mme José Morissette, représentant le Comité de parents
M. Gilles Chagnon, représentant le Comité de parents

Étaient également présentes et présents :

Mme Lucie Lafleur, directrice générale
M. René Gauthier, secrétaire général
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Gérard Lacroix, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Jocelyne Bertrand, agente d'administration

Était absent :

M. Jean-Pierre Reid

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.E.-06-07-148 *M. Dominique Kenney propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.*

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.E.-06-07-149 *Mme Johanne Légaré propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2006 et de l'adopter tel que rédigé.*

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DES DERNIÈRES SÉANCES

Une liste des suivis des dernières séances est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

M. Gilbert Couture profite de l'occasion pour remercier M. Gilles Chagnon, commissaire parent qui a terminé son mandat.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Lucie Lafleur fait mention des sujets suivants :

- Situation dans les établissements concernant le chauffage - installation des chaudières,
- Portrait de la situation concernant le tabac et le travail de concertation effectué avec le Comité Gatineau Ville en santé.
- Rencontre à Laval avec les directrices et directeurs de l'ordre de l'enseignement secondaire concernant le renouveau pédagogique. Le ministre, M. Jean-Marc-Fournier, a transmis une lettre et un dépliant au personnel enseignant et au personnel de direction.
- Nominations au Comité de parents : Mme Christianne Hallée a été élue présidente, M. Jean Malette, vice-président, Mme José Morissette, réélue à titre de commissaire parent et Mme Silvia Barkany à titre de commissaire parent.
- Conférence de presse du ministre, M. Jean-Marc Fournier, concernant le projet de loi 43 modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale.

M. Gilbert Couture laisse son siège à la Directrice générale afin de procéder à l'élection au poste de la présidence et de la vice-présidence.

Mme Lucie Lafleur, directrice générale débute le processus d'élection.

Procédure d'élection

PROCÉDURE D'ÉLECTION

C.E.-06-07-150 M. Jocelyn Blondin propose que la procédure d'élection suivante soit retenue pour la nomination :

- de la présidente ou du président du Comité exécutif
- de la vice-présidente ou du vice-président du Comité exécutif

PROCÉDURE D'ÉLECTION

1. La présidente ou le président de la séance reçoit de vive voix les propositions de candidature; ces propositions ne sont pas appuyées. Seul peut être proposé candidat un commissaire ayant le droit de vote.
2. Sur proposition dûment adoptée, la mise en candidature est close. La présidente ou le président de la séance s'enquiert auprès des candidates et candidats proposés de leur intention de maintenir leur candidature.
3. S'il n'y a qu'une seule candidate ou qu'un seul candidat pour un poste, elle est proclamée élue ou proclamé élu.
4. Cependant, s'il y a plus d'une candidate proposée ou un candidat proposé, l'élection se fait au scrutin secret.
5. S'il n'y a aucune candidate ou aucun candidat qui obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminée ou éliminé, et la présidente ou le président ordonne un deuxième tour de scrutin pour élire une présidente ou un président parmi les autres candidates et candidats.
6. Cette procédure se répète jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat obtienne la majorité absolue.
7. Si à n'importe quel tour de scrutin, il devient nécessaire pour la présidente ou le président d'employer son vote prépondérant, il ne pourra le faire qu'après avoir ordonné un deuxième tour de scrutin pour tenter de briser l'égalité.

8. Dès que la présidente ou le président du Comité exécutif est élue ou élu, c'est elle ou lui qui continue l'élection.

9. Les bulletins ayant servi au vote sont détruits.

C.E.-06-07-150 M. Jocelyn Blondin propose que la procédure d'élection suivante soit retenue pour la nomination :

- de la présidente ou du président du Comité exécutif
- de la vice-présidente ou du vice-président du Comité exécutif

Adoptée à l'unanimité.

Nomination des
scrutatrices et/ou
scrutateurs
secret;

NOMINATION DES SCRUTATRICES ET/OU SCRUTATEURS

Considérant que la procédure d'élection prévoit la tenue d'un vote

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) scrutatrices et/ou scrutateurs;

C.E.-06-07-151 M. Dominique Kenney propose que soient nommés Mme José Morissette, scrutatrice et M. Gilles Chagnon, scrutateur pour les fins de procédure électorale à la présidence et à la vice-présidence.

Adoptée à l'unanimité.

Élection à la
présidence

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Mme Johanne Légaré propose M. Gilbert Couture.

Aucune autre mise en candidature.

CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

C.E.-06-07-152 M. Dominique Kenney propose de clore les mises en candidature.

Adoptée à l'unanimité.

M. Gilbert Couture accepte sa mise en candidature et est élu par acclamation.

Considérant l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique et le résultat du vote;

C.E.-06-07-153 Mme Johanne Légaré propose que M. Gilbert Couture soit nommé président du Comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

M. Gilbert Couture prend son siège.

Élection à la
vice-présidence

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

M. Gilbert Couture propose M. Dominique Kenney.

Aucune autre mise en candidature.

CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

C.E.-06-07-154 M. Alain Gauthier propose de clore les mises en candidature.

Adoptée à l'unanimité.

M. Dominique Kenney accepte sa mise en candidature et est élu par acclamation.

Considérant l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique et le résultat du vote;

C.E.-06-07-155 M. Mario Crevier propose que M. Dominique Kenney soit nommé vice-président du Comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

M. Dominique Kenney prend son siège.

Nomination - personne responsable de la vérification des comptes

NOMINATION - PERSONNE RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES

C.E.-06-07-156 M. Dominique Kenney propose que M. Mario Crevier procède à la vérification des comptes, pour la durée du mandat du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

Emprunt à long terme

EMPRUNT À LONG TERME

Attendu qu'en vertu du règlement de délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO adopté aux termes de la résolution C.C.-05-06-438 du 12 avril 2006, le Conseil des commissaires a délégué au Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais le pouvoir d'emprunter à long terme et qu'un avis de cette résolution a été publié dans le journal *Le Droit* le 22 avril 2006, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique alors en vigueur;

Attendu que la Commission scolaire a, le 15 septembre 2006, obtenu du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'effectuer un emprunt de onze million six cent quatre-vingt-dix-neuf milles dollars (11 699 000.\$);

C.E.-06-07-157 M. Alain Gauthier propose :

- 1 - Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de onze million six cent quatre-vingt-dix-neuf milles dollars (11 699 000.\$) soit contracté;
- 2 - Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes:
 - a - au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2007 4 411 000 \$
 - b- au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 15 septembre 2006, le tout pour une somme de 7 114 600 \$
 - c - au paiement des frais inhérents à l'emprunt 173 400 \$

- 3 - *Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants:*
 - A - *En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:*
 - a - *placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;*
 - b - *négocier les modalités de l'emprunt;*
 - c - *désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;*
 - d - *négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou*
 - B - *En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.*
- 4 - *Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.*
- 5 - *Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.*
- 6 - *Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.*
- 7 - *Que le Président du Conseil des commissaires et la Directrice générale de la Commission scolaire, pourvu qu'ils agissent conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.*
- 8 - *Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.*
- 9 - *Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.*
- 10 - *Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.*

- 11 - Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le Ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.
- 12 - Que la Commission scolaire autorise la Directrice générale à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
- 13 - Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adoptée à l'unanimité.

Choix de profes. de la construction - Laboratoires de sciences 2^e cycle

CHOIX DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION - LABORATOIRES DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE, 2^E CYCLE

Considérant l'appel d'offres pour les services professionnels de la construction pour le projet d'aménagement des laboratoires de science du deuxième cycle du secondaire;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles et professionnels de la construction;

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

C.E.-06-07-158 M. Jocelyn Blondin propose :

- que les firmes de professionnelles et professionnels suivantes soient embauchées selon les termes du devis descriptif pour le projet d'aménagement des laboratoires de science du deuxième cycle du secondaire;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage;

Les firmes de professionnelles et professionnels sont les suivantes :

Architectes : Fortin, Corriveau, Salvail
15, rue Connaught
Gatineau (Québec) J8J 4C8

Ingénieurs en mécanique - Électricité : Dessau Soprin
900, boul. de la Carrière
Bureau 100
Gatineau (Québec) J8Y 6T5

Adoptée à l'unanimité.

Services professionnels
Projet SIMACS

SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET SIMACS

Considérant l'offre de services soumis par la firme GES Technologies Inc.;

Considérant la nécessité d'octroyer le contrat le plus rapidement possible afin de rencontrer l'échéancier fixé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

C.E.-06-07-159 *M. Mario Crevier propose d'approuver l'octroi du contrat de services professionnels relatif à la prise d'inventaire et au profil d'état des équipements de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (projet SIMACS) à la firme GES Technologies Inc., 6705, rue Jean-Talon Est, bureau 201, Montréal (Québec) H1S 1N2, au montant de 40 429,46 \$ (taxes incluses)*

Adoptée à l'unanimité.

Soumissions - "Installation
dispositif de traitement
eaux usées - École
Notre-Dame-de-la-Joie"

**SOUSSIONS - "INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE"**

Considérant les termes de notre appel d'offres No 06-07-23, "Installation d'un dispositif de traitement des eaux usées, école Notre-Dame-de-la-Joie";

Considérant que l'article 50 de la Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO précise que c'est le Conseil des commissaires qui autorise des travaux pour des honoraires excédant 200 000 \$;

C.E.-06-07-160 *M. Gilles Chagnon propose d'abroger la résolution C.E.-06-07-144.*

Adoptée à l'unanimité.

Demande de
participation
AQETA

**DEMANDE DE PARTICIPATION - 32^E CONGRÈS ANNUEL DE
L'AQETA**

C.E.-06-07-161 *Mme Johanne Légaré propose d'autoriser M. Michel Lanthier et Mme Francine Lorange à participer au 32^e congrès annuel de l'AQETA qui se tiendra à l'Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth de Montréal, du 21 au 24 mars 2007, d'utiliser le train comme moyen de transport le tout conformément à la Politique des frais de déplacement, de séjours et de représentation des commissaires et de remettre un rapport détaillé à la fin du congrès.*

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE VOYAGE

C.E.-06-07-162 *M. Dominique Kenney propose d'approuver les frais de déplacement et de voyage suivants :*

Frais de voyage

*Madame Lucie Lafleur, rencontre, Montréal 217,98 \$
du 13 au 14 septembre 2006.*

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- *Liste des chèques émis.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-06-07-163 *Mme José Morissette propose la levée de la séance.*

Il est 20 heures 23 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2006

1. *Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du procès-verbal*
3. *Suivis de la dernière séance*
4. *Message du Président*
5. *Période d'intervention du public*
6. *Rapport de la Directrice générale*
7. **Dossiers**
 - 7.1 **Procédure d'élection**
 - 7.2 **Nomination des scrutatrices et/ou scrutateurs**
 - 7.3 **Élection à la présidence du Comité exécutif**
 - 7.4 **Élection à la vice-présidence du Comité exécutif**
 - 7.5 **Nomination - personne responsable de la vérification des comptes**
 - 7.6 **Emprunt à long terme**
 - 7.7 **Choix de professionnelles et professionnels de la construction - Laboratoires de science et technologie, 2^e cycle**
 - 7.8 **Services professionnels- Projet SIMACS**
 - 7.9 **Soumissions "Installation d'un dispositif de traitement des eaux usées - École Notre-Dame-de-la-Joie**
 - 7.10 **Demande de participation - 32^e congrès annuel de l'AQETA**
 - 7.11 **Approbation des frais de déplacement et de voyage**
8. *Autres questions*
9. *Correspondance et dépôt de documents*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*